

## **APPEL A CANDIDATURE DIPAVALI 2024 DÉFILE DU SAMEDI 16 NOVEMBRE**

### **COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ**

Avis de publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique (art.L2122-1-1 à L2122-1-4 du CGPPP)

### **I/ OBJET DE LA CONSULTATION**

**Mise à disposition d'emplacements sur le domaine public le samedi 16 novembre 2024 dans le cadre du défilé de la fête du DIPAVALI 2024.**

### **II/ CARACTERISTIQUE DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION**

- Adresse : - complexe sportif Sarda- Garriga (food-truck uniquement)
  - centre-ville : Avenue de la République (angle rue des Arts- angle rue des Aloès – parking lycée Jean-Perrin)
- Retrait du dossier : [www.saint-andre.re](http://www.saint-andre.re)
  - Dépôt du formulaire de demande d'occupation du domaine public au service courrier – Hôtel de ville place du 2 décembre BP 505 97 440 Saint André ou auprès du Service des Activités Événementielles Place du 2 décembre 97440 Saint-André ou par mail : [sandilene.moutounaick@saint-andre.re](mailto:sandilene.moutounaick@saint-andre.re) 0262 585 600.

### **III/ CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PROCÉDURE DE SÉLECTION**

Ce dossier devra comprendre :

- La fiche de participation dûment remplie et signée ;
- Le registre de commerce de moins de 3 mois ;
- Les copies des pièces suivantes :
  - \*Pièce d'identité du demandeur
  - \*Justificatif d'adresse de moins de 3 mois
  - \*Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité
  - \*Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire)
  - \* Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck)
  - \* Copie de la carte de marchand ambulant

**Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.**

### **IV/ CRITÈRE DE SÉLECTION**

- Les activités de fritures seront interdites sur les étalages.
  - Nature et qualité des produits proposés en rapport avec l'événement.
  - Qualité esthétique et visuel du stand ou du matériel (kitchenettes, roulottes)
- Les emplacements seront attribués selon les critères établis ci-dessus.

Pour tous renseignements, merci de vous rapprocher du Service des Activités Événementielles : Tél : 0262 585 600

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**« DÉFILE DU DIPAVALI 2024 »**  
**LE SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024**

**POUR VOUS INSCRIRE**

Nous vous prions de remplir soigneusement ce document afin de permettre d'instruire votre dossier de candidature dans les meilleures conditions.

**I/CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDATURE**

Je soussigné(e) M.....

Demeurant à : .....

.....

Tél : ..... GSM : ..... Mail : .....

Sous l'enseigne : .....

Inscrit au RC sous le numéro : ..... Forme juridique : .....

Ou au Répertoire des Métiers sous le numéro : .....

**1/Emplacement souhaité :**

- Stade Sarda Garriga  (food truck uniquement)  
- Avenue de la République

2/

Activité(s) : .....

.....

3/ Type de demande : Étalage  Roulotte

4/ Raccordements électriques Oui  Non  Nombre de watt : .....

**Le dossier devra être déposé impérativement avant le jeudi 31 Octobre 2024 au service Courrier – Hôtel de Ville – BP 505 – Place du 02 décembre- 97440 SAINT-ANDRÉ ou par mail à : [sandilene.moutounaick@saint-andre.re](mailto:sandilene.moutounaick@saint-andre.re) avec la mention «CANDIDATURE DÉFILE DU DIPAVALI 2024 »**

**Ce dossier devra comprendre :**

- 1– La fiche de participation dûment remplie et signée ;
- 2– Le registre de commerce de moins de 3 mois ;
- 3– les copies des pièces suivantes :
  - \*Pièce d'identité du demandeur,
  - \*Justificatif d'adresse moins de 3 mois
  - \*Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité,
  - \*Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire),
  - \* Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck),
  - \* Attestation de bon montage à remettre après le montage ( structure gonflable/ manège)
  - \* Copie de la carte de marchand ambulant.

**Pour les commerçants ayant un magasin à Saint-André :**

- \* Un justificatif d'adresse de leur commerce,
- \* Assurance de son commerce

**Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.**

Je m'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés avant la délivrance de l'autorisation de l'occupation du domaine public (AOT) et à respecter les points importants régissant de l'organisation d'une manifestation.

Fait à Saint-André, le.....

Signature